



COMMUNE DE SAINT  
JEOIRE

---

## COVID 19

Mesdames, Messieurs,

Suite à l'allocution du Président de la République du 12 mars dernier, voici les mesures prises par la commune de Saint-Jeoire : à compter de ce lundi 16 mars, sont fermés / annulés jusqu'à nouvel ordre :

- les écoles, la crèche,
- les animations et accueils de notre coordinatrice,
- la bibliothèque, la ludothèque et l'accueil périscolaire,
- les réunions et manifestations à la salle des fêtes,
- les réunions et manifestations des associations,
- les équipements sportifs : gymnase, terrain de foot, city-stade, courts de tennis, boulodrome.

Suite à l'allocution du Président de La République du 16 mars, **la mairie est fermée au public** à compter du 17 mars, 17h.

En cas d'urgence, composer le 04.50.35.80.05 de 8h à 12h et du 13h30 à 17h, du lundi au vendredi.

**MERCI DE RESPECTER LES CONSIGNES DE CONFINEMENT DEMANDEES PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.**